



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre à 18 H 00

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.:

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, ~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, M DUPUY, ~~M COYEAUD~~, M GAUTHIER, ~~M GAUTIER~~, M DUBOIS, ~~Mme JOUANNEAU~~, M. HUBERT -

Absents excusés :

Mme FRANÇAIS (donne pouvoir à Mme Guillaumet), M COYEAUD (donne pouvoir à Mme Septsault), M GAUTIER (donne pouvoir à M GAUTHIER), Mme JOUANNEAU (donne pouvoir à M D'AILLIERES) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :

11 Septembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 08

Votants : 12

N° 2023 – 41 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 5 Juin 2023



Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 5 Juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤ **Adopte le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale 5 Juin 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre à 18 H 00

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, ~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, M DUPUY, ~~M COYEAUD~~, M GAUTHIER, ~~M GAUTIER~~, M DUBOIS, ~~Mme JOUANNEAU~~, M. HUBERT -

Absents excusés :

Mme FRANÇAIS (donne pouvoir à Mme Guillaumet), M COYEAUD (donne pouvoir à Mme Septsault), M GAUTIER (donne pouvoir à M GAUTHIER), Mme JOUANNEAU (donne pouvoir à M D'AILLIERES) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :

11 Septembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12



N° 2023 – 42 Objet : Tarifs des activités pour les non-résidents

Dans le cadre des animations organisées au sein de la Résidence Autonomie, des personnes retraitées extérieures à la Résidence souhaitent participer à certaines activités. Cela permet à des personnes isolées de créer du lien social.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

FIXE les modalités suivantes :

- Animations ponctuelles pour les extérieurs et non adhérents (jeux de société, belote, boule...) :
 - Sans goûter : gratuit
 - Avec goûter : 2 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre à 18 H 00

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, ~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, M DUPUY, ~~M COYEAUD~~, M GAUTHIER, ~~M GAUTIER~~, M DUBOIS, ~~Mme JOUANNEAU~~, M. HUBERT -

Date de Convocation :

11 Septembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12

Absents excusés :

Mme FRANÇAIS (donne pouvoir à Mme Guillaumet), M COYEAUD (donne pouvoir à Mme Septsault), M GAUTHIER (donne pouvoir à M GAUTHIER), Mme JOUANNEAU (donne pouvoir à M D'AILLIERES) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

N° 2023 – 48 Objet : Participation financière au repas des anciens – Année 2024



Monsieur le Président rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale offre chaque année un repas aux personnes âgées de 70 ans et plus domiciliées à La Suze. Depuis 2014, une participation financière est demandée aux conjoints qui n'ont pas atteint l'âge de 70 ans en raison du nombre important de participants et de la capacité de la salle.


Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

FIXE la participation pour l'année 2024 à 30.00 € pour le conjoint qui n'a pas atteint l'âge de 70 ans.

DIT qu'en cas d'absence non justifiée, un forfait de 30.00 € par personne absente sera demandé si le CCAS n'a pas été prévenu avant 10 heures le jour du repas.

DIT que les conjoints domiciliés hors commune seront acceptés dans la limite des places disponibles. Leur participation financière au repas est fixée à 30.00 €. Un justificatif de domicile au nom de la personne et une pièce d'identité seront demandés lors de l'inscription.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre à 18 H 00

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, ~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, M DUPUY, ~~M COYEAUD~~, M GAUTHIER, ~~M GAUTHIER~~, M DUBOIS, ~~Mme JOUANNEAU~~, M. HUBERT -

Absents excusés :

Mme FRANÇAIS (donne pouvoir à Mme Guillaumet), M COYEAUD (donne pouvoir à Mme Septsault), M GAUTHIER (donne pouvoir à M GAUTHIER), Mme JOUANNEAU (donne pouvoir à M D'AILLIERES) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :

11 Septembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 08

Votants : 12

N° 2023 – 49 Objet : Colis de Noël 2023 des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Monsieur le Président rappelle le colis offert chaque année aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Suite au bilan réalisé sur le colis de l'an passé, il est proposé d'offrir des adhésions à des activités supplémentaires et d'augmenter la valeur du bon d'achat.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

DECIDE

D'octroyer :

- 1 adhésion à la médiathèque ou 1 adhésion à la ludothèque ou 1 adhésion à la Coulée Douce par personne,
- 1 bon pour un plat préparé ou une volaille à prendre chez un traiteur de La Suze le 24 Décembre,
- 1 bon d'achat à faire valoir au Carrefour Express de La Suze :
 - D'une valeur de 35 € par personne pour les familles de 1 personne,
 - D'une valeur de 30 € par personne pour les familles de 2 personnes,
 - D'une valeur de 25 € par personne pour les familles de 3 personnes et plus.

AUTORISE

Monsieur le Président à régler les factures correspondantes et à passer la commande auprès du traiteur

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUMET

Le Président du CCAS,
Emmanuel D'AILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre à 18 H 00
 La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale
 légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur
 Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSALT,
~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, M DUPUY, ~~M COYEAUD~~,
 M GAUTHIER, ~~M GAUTIER~~, M DUBOIS, ~~Mme JOUANNEAU~~, M.
 HUBERT -

Absents excusés :

Mme FRANÇAIS (donne pouvoir à Mme Guillaumet), M
 COYEAUD (donne pouvoir à Mme Septsault), M GAUTHIER (donne
 pouvoir à M GAUTHIER), Mme JOUANNEAU (donne pouvoir à M
 D'AILLIERES) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général
 des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire
 de Séance.

Date de Convocation :

11 Septembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 12
 Présents : 08
 Votants : 12

N° 2023 – 50 Objet : Subvention exceptionnelle association CENOMANE

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale présente la demande de subvention
 exceptionnelle déposée par l'association CENOMANE pour le don de sang bénévole. Cette association,
 composée uniquement de bénévoles, intervient en soutien à l'EFS (Etablissement Français du Sang) pour
 gérer l'accueil et la collation des donneurs.

Après étude du dossier, la Commission Administrative, à l'unanimité,

DECIDE

D'attribuer la somme de 100.00 € à l'association CENOMANE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
